

FOUGERES – Vers des cantines sans OGM

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/05/2009, modifié le 27/02/2025

Dans le cadre de la démarche « Qualité de vie et santé par l'alimentation », le 25 juin 2009, le conseil de Fougères a voté une délibération pour l'exclusion des denrées alimentaires étiquetées OGM, dans la restauration municipale. Interrogée par Inf'OGM, Agnès Denis, conseillère municipal, nous précise que « la délibération vient confirmer ce qui se faisait déjà ». Concrètement, il s'agit pour la municipalité d'exclure les denrées alimentaires étiquetées « contenant des Organismes génétiquement modifiés (OGM) ». Pour les denrées animales, Agnès Denis nous apprend que l'exclusion des OGM n'est pas pratiquée, mais que la municipalité essaie « d'introduire progressivement des aliments biologiques, la viande étant plutôt de qualité supérieure et provenant de France (produits AOC, label rouge), sans être certifiée « agriculture bio » ». Ainsi, le service « Enfance et jeunesse » de la municipalité exigera des fournisseurs des garanties sur la provenance des aliments proposés. L'opposition a apporté son soutien à la délibération.

Adresse de cet article : <https://infogm.org/fougeres-vers-des-cantines-sans-ogm/>